OTMT

Manuel d’instructions

Crics rouleurs

3T

Note : Le propriétaire / l’opérateur doit lire attentivement toutes les informations figurant dans la présente et les comprendre avant d'utiliser le matériel.

Sommaire

1. Caractéristiques principales du cric
2. Instructions de montage
3. Mode d’emploi
   3.1 Levée du cric
   3.2 Descente du cric
4. Maintenance
   4.1 Contrôle du niveau d’huile hydraulique
   4.2 Lubrification
5. Vue éclatée et liste des pièces

MERCI D'UTILISER CES CRICS ROULEURS. POUR VOTRE SÉCURITÉ ET UN FONCTIONNEMENT CORRECT, LISEZ ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS AVANT DE LES UTILISER.

NOTE : Toutes les informations de la présente sont basées sur les données disponibles au moment de l'impression. L'usine se réserve le droit de modifier ses propres produits à tout moment sans préavis et sans encourir de sanction. Nous vous suggérons donc de toujours vérifier les éventuelles mises à jour.

Spécifications Cric rouleur hydraulique 3T

Capacité en tonnes	Haut. maxi mm	Haut. mini mm	Haut. de levée mm	Poids kg	Conditionnement en cms
3	600	130	470	90	145x38x21

2. AVERTISSEMENT

2.1 Ceci n'est QU'un dispositif de levage. Ne déplacez pas le véhicule quand il est sur le cric.

2.2 Utilisez ce cric UNIQUEMENT sur les parties du véhicule spécifiées par le fabricant de véhicule.

2.3 Après avoir soulevé le véhicule, supportez TOUJOURS la charge avec un support approprié AVANT de travailler sur le véhicule.

2.4 Ne surchargez pas ce cric au-delà de sa capacité. La surcharge peut endommager le cric.

2.5 Ce cric est conçu UNIQUEMENT pour une utilisation sur des surfaces dures capables de soutenir la charge. Une utilisation sur des surfaces non dures peut rendre le cric instable et entraîner une éventuelle chute de la charge.

2.6 Centrez la charge sur la selle du cric AVANT de soulever le véhicule. Les charges excentrées et les charges soulevées lorsque le cric n'est pas de niveau peuvent entraîner la chute de la charge ou endommager le cric.

2.7 Etudiez, comprenez et suivez toutes les instructions de ce manuel avant d'utiliser le cric.

2.8 Le non-respect de ces avertissements peut entraîner la chute de la charge, endommager le cric et / ou mener à une défaillance résultant en dommages corporels ou matériels.

2. INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Note : Pour identifier les pièces, reportez-vous à la nomenclature.

3. INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Important : Parfois, lors de l'expédition et de la manutention, de l'air s'infiltre dans le système hydraulique, entraînant une mauvaise performance de levage. Avant le fonctionnement initial, pour purger l'air du système, ouvrez le détendeur de pression se trouvant en haut de la poignée du cric en le tournant dans le sens antihoraire. Placez un poids sur la selle. Pompez la poignée du cric rapidement plusieurs fois, puis fermez le détendeur de pression.

3.1 Levée du cric

1. Tournez le bouton de la poignée (n°75) dans le sens horaire jusqu'à sentir la résistance pour fermer le détendeur de pression. Ne serrez pas trop.

2. Placez le cric directement sous l'objet à lever. Assurez-vous que la selle prend le poids de façon ferme et au centre. Contrôlez le positionnement sous la charge pour vous assurer que le cric ou la charge ne vont pas glisser.
1. Faites monter le cric en pompant la poignée jusqu'à la hauteur souhaitée. Après levage, fixez la charge par les moyens adéquats. N'utilisez pas le cric comme le seul moyen de support.

3.2 Descente du cric

Tournez doucement le bouton de la poignée (n°75) d ans le sens antihoraire. La vitesse de descente est contrôlée par la rotation du détendeur de pression.

4. MAINTENANCE

4.1 Contrôle du niveau d'huile hydraulique

4.1.1 Ouvrez le détendeur de pression (tournez le bouton de la poignée (n°75) dans le sens antihoraire) et pousse z le vérin à sa position la plus basse.

4.1.2 Retirez le bouchon de remplissage d'huile

4.1.3. Remplissez d'huile hydraulique à cric, propre, n'utilisez pas de fluide hydraulique à frein.

4. Remettez le bouchon de remplissage d'huile

4.2 Graissage

Ajoutez de l'huile de graissage légère à toutes les pièces mobiles ou pivotantes une à deux fois par mois, selon la fréquence d'utilisation.

5. VUE ÉCLATÉE ET NOMENCLATURE

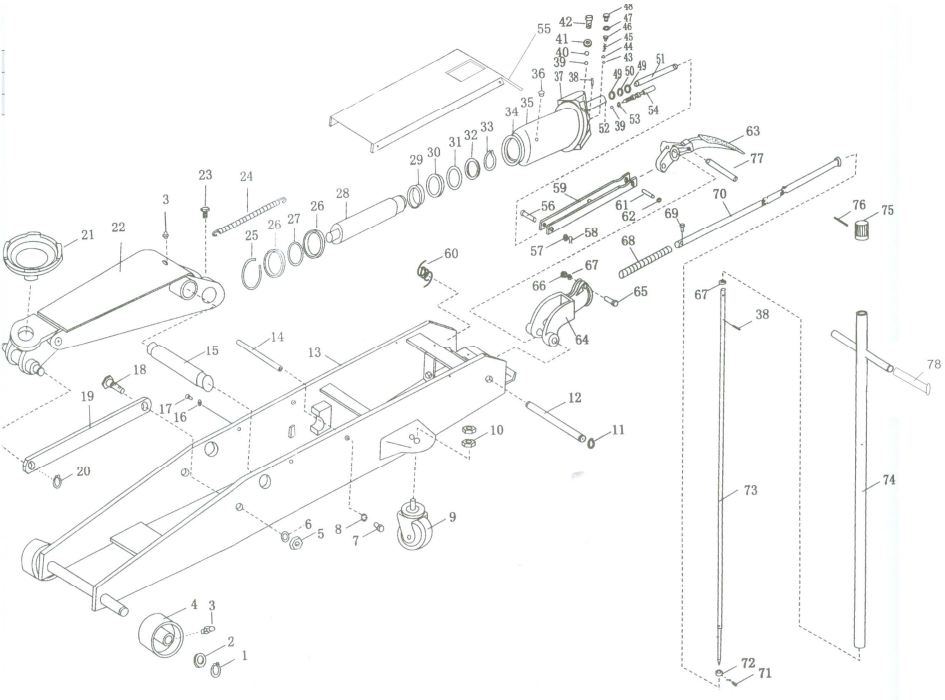

N°	Description	Qté	N°	Description	Qté
1	Circlip	2	23	Boulon	1
2	Rondelle de fixation de roue avant	2	24	Ressort	1
3	Buse de graisage	2	25	Rondelle ressort	1
4	Roue avant	2	26	Rondelle	2
5	Ecrou	2	27	Joint torique	1
6	Ressort rondelle	2	28	Piston	1
7	Boulon	2	29	Piston de contre-pression	1
8	Rondelle	2	30	Joint	1
9	Roue arrière	2	31	Joint torique	1
10	Ecrou	4	32	Joint torique	1
11	Ressort d'arrêt	2	33	Circlip	1
12	Axe	1	34	Cylindre	1
13	Cadre	1	35	Carter	1
14	Axe	1	36	Goulot de remplissage d'huile	1
15	Siège du ressort	1	37	Base du cylindre	1
16	Rondelle	4	38	Axe	2
17	Boulon	4	39	Bille acier 6 mm	2
18	Boulon de fixation de charniére	2	40	Bille acier 9 mm	1
19	Charnière	2	41	Rondelle	1
20	Rondelle ressort	1	42	Vis du goulot de remplissage	1
21	Base	1	43	Bille acier 4 mm	1
22	Bras	1	44	Siège du ressort	1

N°	Description	Qté	N°	Description	Qté
45	Ressort	1	68	Ressort	1
46	Soupape de décharge	1	69	Boulon	1
47	Joint	1	70	Joint universel	1
48	Vanne de surpression Bouchon fileté	1	71	Boulon	1
49	Joint torique	2	72	Ressort	3
50	Rondelle	1	73	Levier de manœuvre	1
51	Tige du cylindre de pompe hydraulique	1	74	Manette	
52	Maître - cylindre	1	75	Bouton de protection de la poignée	1
53	Joint torique	1	76	Axe	1
54	Tige de la soupape de décharge	1	77	Arbre de connexion	1
55	Protection	1	78	Douille de poignée	1
56	Axe	1			
57	Rondelle	1			
58	Axe	1			
59	Barre de connexion	1			
60	Ressort spirale	1			
61	Goupille de pédale	1			
62	Circlip	2			
63	Pedal	1			
64	Articulation de la poignée	1			
65	Boulon de l'articulation	1			
66	écrou	1			
67	Rondelle	1			

DECLARATION « CE » DE CONFORMITE

OTMT DECLARE QUE LE PRODUIT DESIGNE CI - DESSOUS :
MODELE / REFERENCE : 77 970 300

MARQUE : **OTMT**

EST CONFORME

- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR L 'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/42/CE** (DIRECTIVE MACHINE) QUI CONCERNE LES REGLES TECHNIQUES ET LES PROCEDURES DE CERTIFICATION DE CONFORMITE QUI LUI SONT APPLICABLES.
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2004/108/CE** RELATIVE A LA COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE (DIRECTIVE CEM)
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/95/CE** RELATIVE AUX EQUIPEMENTS BASSE TENSION.

PERSONNE AUTORISEE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE :

MONSIEUR YVON CHARLES
BP 4 - 78701 CONFLANS CEDEX -FRANCE

FAIT A CONFLANS SAINTE HONORINE, LE 16 NOVEMBRE 2009

YVON CHARLES
DIRECTEUR GENERAL

OTMT : BP 4 - 78701 CONFLANS CEDEX -FRANCE